

# INDUSTRIE SUISSE DU MEUBLE

## Avenant national

---

### Convention complémentaire 2011

A la Convention collective de travail pour l'Industrie suisse du meuble 1999 – 2001 du 20 novembre 1998, resp. prolongation à la convention de travail du 1er décembre 2001, 15 novembre 2002 et 18 novembre 2003. Les parties contractantes conviennent de prolonger la Convention collective de travail 1999 – 2001 (un nouveau document résumé a été imprimé en 2007) jusqu'au 31 décembre 2011, avec les modifications suivantes :

#### Article 6 Salaires

6.1. inchangé

6.2. inchangé

#### 6.3. Salaires minimaux

Dès le 1er janvier 2011, les travailleurs âgés de plus de 18 ans ont droit aux salaires minimaux suivants :

	<b>Salaire à l'heure</b>	<b>Salaire au mois</b>
Catégorie de salaire Spécialistes	Fr. 29.35	Fr. 5 225.–
Catégorie de salaire A	Fr. 26.10	Fr. 4 646.–
Catégorie de salaire B	Fr. 23.25	Fr. 4 139.–
Catégorie de salaire C	Fr. 20.60	Fr. 3 667.–

6.4. inchangé

6.5. inchangé

#### 6.6. Augmentations de salaires

Dès le 1er janvier 2011, les travailleurs ont droit à l'augmentation générale suivante de leurs salaires horaires respectivement mensuels individuels :

##### Travailleurs rémunérés à l'heure

Catégorie de salaire Spécialistes	25 centimes à l'heure / Fr. 44.50 mois
Catégorie de salaire A	25 centimes à l'heure / Fr. 44.50 mois
Catégorie de salaire B	25 centimes à l'heure / Fr. 44.50 mois
Catégorie de salaire C	25 centimes à l'heure / Fr. 44.50 mois

##### Travailleurs rémunérés au mois

Pour les travailleurs rémunérés au mois, l'augmentation de salaire se calcule comme suit :  
Salaire actuel divisé par 178 heures + augmentation salariale par heure x 178 heures.

Les augmentations sont déjà comprises dans les salaires minimaux selon art. 6.3, mentionnés ci-dessus.

6.7. Pour les salaires minimaux au sens de l'art. 6.3, le renchérissement est compensé à 110.1 points de l'indice suisse des prix à la consommation (base mai 2000).

6.8. inchangé

Lotzwil, Zurich, 10 décembre 2010

#### Association suisse industrie du meuble (möbelschweiz)

H. Vifian

K. Frischnecht

#### Unia

F. Cahannes

A. Rieger

R. Ambrosetti

**SYNA, Syndicat interprofessionnel**

W. Rindlisbacher

K. Regotz